



Commission de la formation et de la vie universitaire
Séance du 23 octobre 2018

Délibération n°4

Portant approbation **des subventions FSDIE proposées par la commission vie étudiante**

Vu l'article 712-6-1 du code de l'éducation,

Vu la circulaire n°2011-1021 du 3 novembre 2011 du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche portant sur la vie étudiante et le développement de la vie associative et des initiatives étudiantes,

Vu l'avis de la commission « vie étudiante » du 12 octobre 2018,

Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise,

Considérant que la vie étudiante à l'UCP fait partie intégrante du projet de l'établissement,

Considérant que les projets portés par les étudiants interviennent dans les domaines de la culture, du sport, de l'environnement, de la solidarité et de l'engagement citoyen,

Considérant qu'à ce titre les associations étudiantes peuvent obtenir une aide financière par l'intermédiaire du Fonds de soutien et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) de l'UCP,

Considérant qu'il revient à la commission de la formation et de la vie universitaire d'approuver les subventions FSDIE proposées par la commission vie étudiante,

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire :

Vote

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 8

Nombre de membres représentés : 10

Membres absents et non représentés : 14

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

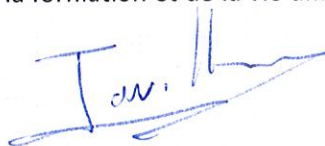
Non-participation : 0

Article 1er : approuve les subventions proposées aux associations étudiantes par la commission vie étudiante, telles qu'annexées à la présente délibération.

Article 2e : La directrice générale des services et l'agent comptable de l'université sont chargés, pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article dernier : La présente délibération sera transmise à la rectrice de l'académie de Versailles, Chancelière des universités, et entrera en vigueur à compter de sa publication.

Le président de la commission
de la formation et de la vie universitaire,



Patrick COURILLEAU

Transmis au rectorat le : 13 février 2019
Publié le : 08 avril 2019

Annexe délibération n°4 - Subventions FSDIE

ASSOCIATIONS	Objet	Lieu	Date	Coût en euros	Subvention demandée	Subvention directe	Subvention indirecte	
Life Up	Tournoi Super Smash Bros	MDE des Chênes	07/12/2018	669,94 €	669,94 €	565,00 €	0,00 €	
Sunchild	4L Trophy	Marrakech	du 21/02/19 au 03/03/19	9 157,20 €	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €	
Portalis	WEI - Aweirican Horror Story	Domaine Les Calètes à Colleville	du 29/10/18 au 31/10/18	16 351,91 €	3 000,00 €	3 000,00 €	0,00 €	
Portalis	Campus Comedy Tour	Site des Chênes - Amphi Larousse	13/11/2018	3 115,68 €	3 000,00 €	2 000,00 €	250,00 €	
Portalis	Portalion Day - Journée animations	Site des Chênes	25/10/2018	368,00 €	318,00 €	250,00 €	0,00 €	
VIE ASSOCIATIVE	Achats de matériel	CHENES SAINT MARTIN NEUVILLE	4 tentes pliantes pour stand associatif extérieur (2 chenes - 1 STM - 1 Neuville) - 3X3m				2 480,00 €	
				29 662,73 €	7 987,94 €	6 815,00 €	2 730,00 €	
				TOTAL SUR FSDIE			9 545,00 €	